

ALGERIE TELECOM
Direction Opérationnelle Des Télécommunications de Chlef
Sous-direction Technique

Réf : AT/DO Chlef/ SDT /DRA / N° 1162/ 24

Chlef, le 12/09/2024

A

Monsieur le Gérant de l'entreprise

CHEHRI OQBI
HAY SALEM BOCCA SAHNOUN N° 03
WILAYA - CHLEF

OBJET : Mise en demeure

Vous êtes mis en demeure de reprendre les travaux d'entretien et maintenance de la canalisation urbaine au niveau de Sobha Msan SOBN02, abandonnés depuis la date d'ouverture du 26 /08/2024 à ce jour, dans un délai de 48 heures, dès la réception de ladite mise en demeure.

Faute de quoi nous serons dans l'obligation de procéder à la résiliation unilatérale du contrat en question aux torts de votre entreprise.



Le Directeur
Directeur Opérationnel
des Télécommunications
de Chlef
Signé: ETOUIL Nabil